

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2868

30 décembre 2010

### SOMMAIRE

Acres Financial, S.à r.l. ....	137634	Olympos Energy S.A. ....	137650
Advent Key Investor & Cy S.C.A. ....	137638	O.P.C. Europe S.A. ....	137642
Aggmore Europe 2 S.A. ....	137664	PBL Luxembourg S.A. ....	137659
Ananda Holdinggesellschaft A.G. ....	137644	PCSM ....	137659
Anquith S.A. ....	137622	Piramide S.A. ....	137659
Athena Sicav ....	137658	Piramide S.A. ....	137661
Banque de l'Europe Méridionale, Succursale de Luxembourg ....	137638	Platinum Emar S.C.A. ....	137663
Boulangerie-Pâtisserie Jeitz Sàrl ....	137641	P.M.E Invest S.A. ....	137650
Desifaldi S.A. ....	137623	Praefinium Renewable Energy Investments CEE S.à r.l. ....	137651
Diskus & Langholm S.à r.l. ....	137623	ProLogis UK IV S.à r.l. ....	137650
DSB Invest Holding S.A. ....	137619	ProLogis UK LXXIX S.à r.l. ....	137653
DSB Invest Holding S.A. SPF ....	137619	ProLogis UK LXXXII S.à r.l. ....	137653
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à r.l. ....	137654	ProLogis UK LXXXVI S.à r.l. ....	137656
Fin Seven ....	137641	ProLogis UK XI S.à r.l. ....	137656
Hannover Braunschweig S.à r.l. ....	137623	ProLogis UK XIV S.à r.l. ....	137657
Holding A.H.T. ....	137635	ProLogis UK XLI S.à r.l. ....	137657
Innov Concept S.A. ....	137633	ProLogis UK XLV S.à r.l. ....	137657
Interfastening S.A. ....	137633	ProLogis UK XXXIV S.à r.l. ....	137658
Jil Equity I S.A. ....	137642	Protin Finance S.A. ....	137663
LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l. ....	137659	Protin Finance S.A. ....	137664
LSF6 Lux Investments VII S.à r.l. ....	137659	Rigotel Development S.A. ....	137664
Mataiva Holding S.A. ....	137618	Sabinade S.A. ....	137622
Monazur S.A. ....	137634	SJ Properties Chocolate LuxCo2 S.A. ....	137651
Napster Luxembourg S.à r.l. ....	137646	Sprint Cars and More S.à r.l. ....	137657
NBT S.à r.l. ....	137635	TLcom II Holdings S.à r.l. ....	137630
OKW S.A. ....	137644	Tulexis S.à r.l. ....	137661
OKW S.A. ....	137649	Verney S.A. ....	137633
OKW S.A. ....	137649	Vieste Management S.à r.l. ....	137633
Olgas S.A. ....	137650	Whitelabel II-A S.à r.l. ....	137633
		Winchester International S.A. ....	137658

**Mataiva Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 59.097.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le vingt-deux octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

## A comparu:

La société ASTAKOS LTD, ayant son siège social à Charlestown, P.O. Box 556, Main Street (Nevis),  
ici représentée par Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17,  
rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire  
et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses  
déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme MATAIVA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,  
R.C.S. Luxembourg numéro B 59097, a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire  
de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 422 du 4 août 1997, et dont les statuts  
ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 9 mai 2001, publié par extrait au Mémorial C numéro 378 du 8  
mars 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme MATAIVA HOLDING S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente  
mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69.- EUR), représenté par mille deux cent cinquante  
(1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société MATAIVA  
HOLDING S.A..

IV.- Que l'activité de la société MATAIVA HOLDING S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution  
anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la  
société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le  
passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme MATAIVA HOLDING S.A. est à considérer comme faite et  
clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société  
pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège  
social de la société dissoute.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société  
dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure,  
elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2010. Relation: GRE/2010/3664. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157457/54.

(100181988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

**DSB Invest Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. DSB Invest Holding S.A.).**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 71.551.

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DSB INVEST HOLDING S.A." (numéro d'identité 1999 40 07 184), avec siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 71.551, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1<sup>er</sup> septembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 879 du 23 novembre 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 27 janvier 2004, publié au Mémorial C, numéro 331 du 24 mars 2004 et en date du 6 août 2007, publié au Mémorial C, numéro 2149 du 29 septembre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Adoption par la société du statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), tel que défini par la loi du 11 mai 2007.

2.- Modification subséquente des articles des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de remplacer le statut actuel de -holding- de la société au sens de la loi du 31 juillet 1929 par celui de société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), tel que défini par la loi du 11 mai 2007 sur les SPF.

*Deuxième résolution*

Afin de tenir compte de la résolution qui précède et d'adapter les statuts aux dispositions légales en vigueur, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

**"Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", sous la dénomination de "DSB INVEST HOLDING S.A. SPF".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Strassen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les

certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (€ 50.000.-), représenté par cinquante (50) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'avec la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 novembre 2010. Relation: CAP/2010/3904. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 12 novembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010157772/162.

(100181556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

**Anquith S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.215.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156565/10.

(100180663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Sabinade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 103.488.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix

Le douze novembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"FFF LIMITED", société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent), Trust House, 112, Bonadie Street,

représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8689.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "SABINADE S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1301 du 18 décembre 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 103.488.

Que le capital de ladite société est à ce jour trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Que "FFF LIMITED.", prénommée, est propriétaire de toutes les actions de ladite société "SABINADE S.A.".

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que "FFF LIMITED", prénommée, se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société "SABINADE S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lemoye, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 novembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 50679. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157534/44.

(100182000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

**Desifaldi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.934.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010156636/11.

(100180995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Diskus & Langholm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156637/10.

(100181158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Hannover Braunschweig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8340 Olm, 83, boulevard Schumann.

R.C.S. Luxembourg B 156.960.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

The company Hotel Immobiliers S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg law, with registered office at 83, Boulevard Schumann, 8340 Olm, Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary of this day, duly represented by its managers

Ms. Diane Wolf, professionally residing in 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg and Mr Hubert Hansen, residing in 21 rue de la Chapelle, 7522 Mersch, Luxembourg.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the articles of association of a private limited company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose**

**Art. 1.** There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, Gesellschaft mit beschränkter Haftung which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915, such as amended, and by these articles of association, under the name of

"Hannover Braunschweig S.à r.l."

**Art. 2.** The company is established for an unlimited period of time.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Olm (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Within the same municipality the registered office may be transferred through resolution of the manager(s). Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager (s).

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision



will have no effect on the nationality of the company. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 4.** The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may hold ancillary participations in whichever form in domestic and foreign companies and branches, as well as debt and equity interests in companies the primary object of which is the acquisition, development, promotion, sale and lease of property, together with interests in properties, rights over properties and furniture.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnership or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

## **Title II. Capital - Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of one Euro twenty-five Cents (EUR 1.25) each, which have been fully subscribed.

**Art. 6.** Any regularly constituted meeting of members of the company shall represent the entire body of members of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by majority consent of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by (i) a majority of members (ii) representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may also change the nationality of the company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The members may also take resolutions in writing without meeting if there are twenty-five (25) members or less.

**Art. 7.** Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the company. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Each share gives right to one fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 8.** If the company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member, which are taken in the scope of the first paragraph, are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing.

**Art. 9.** If the company has at least two members, the shares are freely transferable between the members.

The share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the company's share capital.

In the case of the death of a member the share transfer to non-members is subject to the consent of owners of shares representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the shares are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

**Art. 10.** Bankruptcy or insolvency of one or more of the members will not put an end to the company.

**Art. 11.** The creditors or legal successors of the members may neither, for whatever reason, affix seal on the assets or documents of the company, nor interfere in any manner in the management of the company.

## **Title III. Administration and audit**

**Art. 12.** The company shall be managed by one or several managers, who need not be members of the company.



The manager(s) is/are appointed and removed by a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates. The manager(s) shall hold office until their successors are appointed.

The managers may be removed without cause.

**Art. 13.** The manager(s) may choose from among themselves a chairman. They may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the managers and of the members.

The managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by e-mail, telegram or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the managers.

Any manager may act at any meeting of the managers by appointing in writing or by e-mail, telegram or telefax another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by e-mail, telegram or telefax.

Each manager may take any actions necessary or useful to realise the corporate object, with the exception of those reserved by law to be decided upon by the members.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 15.** Each manager may confer all powers and special mandates to any person who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their remuneration.

**Art. 16.** The company will be bound by the sole signature of any manager or by any person(s) to whom power has been delegated or conferred in accordance with Article 15 in relation to the exercise of those powers.

**Art. 17.** In the execution of their mandate, the manager(s) is/are not held personally liable for the obligations of the company. However, managers may be liable for acts or omissions in the execution of their duties.

**Art. 18.** The accounting year of the company shall begin on January 1<sup>st</sup> of each year and shall terminate on December 31<sup>st</sup> of the same year.

**Art. 19.** The annual accounts are drawn up by the manager(s) as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the company. Each member may inspect at any time the annual accounts and in general the books of the company at the registered office of the company. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Out of the annual net profits of the company, five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason this threshold is not met anymore.

The general meeting of members, upon recommendation of the manager(s), will determine by vote how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. The annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by the members;
2. The interim accounts are established by the manager(s);
3. The interim accounts have been reviewed by the auditor, if any;
4. These accounts show sufficient profits, including profits carried forward, or any other distributable reserve;
5. The decision to pay interim dividends is taken by the manager(s).

**Art. 20.** The financial statements of the company may be audited by one or several statutory or independent auditors. The general meeting of members shall decide on the opportunity to appoint one or several auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office.

#### **Title IV. Winding up - Liquidation**

**Art. 21.** In the event of dissolution of the company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

When the liquidation is closed, the assets of the company will be distributed to the members proportionally to the shares they are holding.

**Art. 22.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

**Art. 23.** Any litigation which might occur during the liquidation of the company, either between the members themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the business of the company is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Subscription*

The ten thousand (10,000) shares have been subscribed by Hotel Immobiliers S.à r.l., pre-named, and fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the company, as was certified to the notary executing this deed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

#### *General meeting of the member*

Immediately after the incorporation of the company, the member representing the entire corporate capital represented as here above stated, held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

- 1) The meeting resolves that the number of managers shall be set at three (3).
- 2) The following persons are appointed managers of the Company with effect as at today for an unlimited period:
  - Hubert Hansen, 21 rue de la Chapelle, 7522 Mersch, Luxembourg, born 17.10.1951 in Ettelbrück, Bank Director
  - Lothar Rafalski, 83 Boulevard Schumann, 8340 Olm, Luxembourg, born 29.11.1952 in Hamburg, Senior Consultant
  - Jan Rehbock, Amalienstrasse 26, 80333 Munich, Germany, born 02.02.1975 in Berlin, Investment Manager.
- 3) The registered office of the Company is at 8340 Olm, 83 Boulevard Schumann, Luxembourg.
- 4) The first financial year shall start on the day of incorporation and close on 31 December 2011.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary this deed.

#### **Es folgt die deutsche Fassung:**

Im Jahre zweitausend und zehn, am sechzehnten November,

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft Hotel Immobiliers S.à r.l., eine Gesellschaft Luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 83, Boulevard Schumann, 8340 Olm, Luxemburg, welche gegründet wurde durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom heutigen Tage,

hier vertreten durch die Geschäftsführer

Frau Diane Wolf, mit Geschäftssitz in 6, rue Dicks, L-1417 Luxemburg und Herrn Hubert Hansen, mit Adresse 21 rue de la Chapelle, 7522 Mersch, Luxemburg.

Die Erschienenen, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die dem geltenden Recht und der vorliegenden Satzung unterliegt, zu beurkunden.

#### **Titel I. Name - Dauer - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck**

**Art. 1.** Hiermit wird zwischen den Zeichnern und all denen Personen, die später Gesellschafter der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die dem derzeit geltenden Recht, nämlich dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der geänderten Fassung und der folgenden Satzung unterliegt und die Bezeichnung "Hannover Braunschweig S.à r.l." trägt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Olm (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz der Gesellschaft kann an irgendeinen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg durch Beschluss der Gesellschafterversammlung verlegt werden. Innerhalb der Gemeinde kann der Sitz der Gesellschaft durch Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden. Niederlassungen oder andere Büros können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch die Geschäftsführung eröffnet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft. Die Bekanntmachung einer Verlegung an Dritte hat durch das Organ der Gesellschaft zu erfolgen, das unter den gegebenen Umständen hierzu am besten in der Lage ist.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Wertsteigerung von und die Verfügung über Immobilien in Luxemburg oder im Ausland.

Die Gesellschaft darf sonstige Beteiligungen jedweder Form in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften und Niederlassungen sowie Anleihen und Kapitalanlagen in Gesellschaften halten, deren Hauptzweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf und die Vermietung von Immobilien ist, zusammen mit Kapitalinteressen in Eigentum, Eigentumsrechten und Einrichtungen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren, oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann zudem als Komplementär oder Kommanditist mit unbeschränkter oder beschränkter Haftung für alle Schulden und Verpflichtungen von Kommanditgesellschaften oder ähnlichen Unternehmensstrukturen handeln.

Die Gesellschaft kann auf eigene Rechnung oder im Namen von Dritten alle Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind oder direkt oder indirekt mit diesem Zweck verbunden sind.

## **Titel II. Gesellschaftskapital und Gesellschaftsanteile**

**Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) eingeteilt in zehntausend (10.000) Gesellschaftsanteile zu je einem Euro fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25), die vollständig einbezahlt wurden.

**Art. 6.** Auf jeder ordnungsgemäß zusammengesetzten Gesellschafterversammlung wird die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft vertreten. Sie hat die weitest gehenden Befugnisse, alle Handlungen in Bezug auf die Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, zu vollstrecken oder zu ratifizieren.

Sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung per Beschluss einer einfachen Mehrheit der anwesenden und abstimmenden Gesellschafter angenommen.

Das Stammkapital sowie die Artikel dieser Satzung können zu jeder Zeit durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder per Beschluss (i) einer Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals halten, geändert werden. Die Änderung der Nationalität der Gesellschaft kann ebenfalls durch den einstimmigen Beschluss der Gesellschafter herbeigeführt werden.

Falls alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Gesellschafterversammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Gesellschafterbeschlüsse können auch schriftlich und ohne Versammlung gefasst werden, wenn die Gesellschaft fünfundzwanzig (25) oder weniger Gesellschafter besitzt.

**Art. 7.** Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur Abgabe einer Stimme bei einer ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlung.

Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Eigentümer pro Geschäftsanteil anerkennen. Falls ein Geschäftsanteil im Besitz von mehr als einer Person ist, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Rechte des betreffenden Geschäftsanteils aufzuheben, bis eine Person als alleiniger Eigentümer in Bezug auf die Gesellschaft benannt wurde. Das gleiche gilt für den Konfliktfall zwischen dem Nießbraucher (usufruitier) und dem Eigentümer (nu-propriétaire) oder zwischen dem Schuldner, dessen Schuld mit einem Pfandrecht belastet wird, und seinem Gläubiger.

Jeder Geschäftsanteil berechtigt zu einem Anteil an den Vermögensgegenständen und am erzielten Gewinn der Gesellschaft in seinem direkten proportionalen Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Geschäftsanteile.

**Art. 8.** Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, übt dieser Alleingesellschafter die Funktion der Gesellschafterversammlung aus.

Die Entscheidungen des Alleingesellschafters, die im Rahmen des ersten Absatzes getroffen werden, sind in ein Protokoll aufzunehmen oder schriftlich abzufassen.

Weiterhin werden Verträge, die zwischen dem Alleingesellschafter und der durch den Alleingesellschafter vertretenen Gesellschaft geschlossen werden, schriftlich abgefasst.

**Art. 9.** Wenn die Gesellschaft mindestens zwei Gesellschafter hat, sind die Geschäftsanteile frei unter den Gesellschaftern übertragbar.

Die Übertragung von Geschäftsanteile an Nicht-Gesellschafter ist abhängig von der Zustimmung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals repräsentieren, in einer Gesellschafterversammlung.

Im Todesfall eines Gesellschafters ist die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter abhängig von der Zustimmung der Gesellschafter, die nicht weniger als drei Viertel (3/4) der Rechte der verbleibenden Gesellschafter repräsentieren.

In diesem Fall ist die Genehmigung nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Pflichtteilsberechtigte oder den überlebenden Lebenspartner erfolgt.

**Art. 10.** Konkurs und Insolvenz eines oder mehrerer Gesellschafter haben nicht die Beendigung der Gesellschaft zur Folge.

**Art. 11.** Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder Gesellschaftsdokumenten stellen noch in irgendeiner Weise in die Geschäftsführung der Gesellschaft eingreifen.

### **Titel III. Geschäftsführung und Prüfung**

**Art. 12.** Die Geschäftsführung besteht aus einem oder mehreren Geschäftsführern, die nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein müssen.

Die Geschäftsführer werden durch Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt und abberufen.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt die Befugnisse, die Vergütung und die Dauer des Mandats der Geschäftsführer, wobei diese ihr Amt solange ausüben, bis ein Nachfolger bestimmt wurde.

Die Geschäftsführer können ohne Grund abberufen werden.

**Art. 13.** Die Geschäftsführung kann unter ihren Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen.

Sie kann weiterhin einen Sekretär wählen, der nicht Geschäftsführer sein muss und verantwortlich für die Aufzeichnung der Protokolle der Sitzungen der Geschäftsführung und der Gesellschafter ist.

Die Geschäftsführung kommt auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder zwei Geschäftsführer zusammen und zwar an dem Ort, der in der Einberufung der Sitzung genannt ist.

Schriftliche Einberufungsschreiben zu jeder Sitzung der Geschäftsführung müssen allen Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem Zeitpunkt der Abhaltung der Sitzung zugestellt werden, außer in dringenden Fällen, in denen die Art der Dringlichkeit in dem Einberufungsschreiben genannt werden muss.

Auf die Einberufung kann durch die schriftlich oder per e-mail, Telegramm oder Fax erteilte Zustimmung eines jeden Geschäftsführers verzichtet werden. Gesonderte Einberufungsschreiben sind nicht notwendig bei individuellen Sitzungen, die zu Zeiten und an Orten gehalten werden, die aus einem Zeitplan hervorgehen, der vorher durch einen Geschäftsführungsbeschluss genehmigt wurde.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei jeder Sitzung vertreten lassen, indem er schriftlich oder per E-Mail, Telegramm oder Fax einen anderen Geschäftsführer zum Vertreter bestellt.

Abstimmungen können auch schriftlich oder per E-Mail, Telegramm oder Fax durchgeführt werden.

Jeder einzelne Geschäftsführer verfügt über die weitestgehenden Befugnisse, jegliche Handlungen zur Erfüllung des Zweckes der Gesellschaft vorzunehmen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

**Art. 14.** Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden durch den Vorsitzenden unterzeichnet oder, in dessen Abwesenheit, durch den stellvertretenden Vorsitzenden.

Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

**Art. 15.** Jeder Geschäftsführer kann mit dem vorherigen einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, die nicht unbedingt Geschäftsführer sein muss, übertragen, Angestellte einstellen oder absetzen und ihre Vergütung festsetzen.

**Art. 16.** Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift eines jeden Geschäftsführers oder durch die Einzelunterschrift jeder in Übereinstimmung mit dem Artikel 15 bevollmächtigten Person verpflichtet.

**Art. 17.** In Ausübung ihres Mandats ist/sind der/die Geschäftsführer nicht persönlich haftbar für die Verpflichtungen der Gesellschaft. Jedoch können Geschäftsführer für Handlungen oder Unterlassungen in der Ausübung ihrer Pflichten haftbar gemacht werden.

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember des gleichen Jahres.

**Art. 19.** Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Jahresabschluss erstellt und den Gesellschaftern am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung gestellt. Jeder Gesellschafter kann zu jeder Zeit am Sitz der Gesellschaft Einsicht in den Jahresabschluss und die Bücher der Gesellschaft nehmen.

Das Guthaben der Gewinn- und Verlustbilanz nach Abzug der allgemeinen Kosten, Sozialabgaben, Tilgungen und Provisionen stellt den Gewinn der Gesellschaft dar. Von diesem jährlichen Gewinn der Gesellschaft werden 5 % (fünf Prozent) zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese zwingende Verpflichtung zur Bildung von Rücklagen endet, wenn die Rücklagen einen Betrag erreicht haben, der 10 % (zehn Prozent) des Stammkapitals der Gesellschaft entspricht, lebt aber auf bis zur vollständigen Wiederherstellung der Rücklagen, wenn zu irgendeinem Zeitpunkt aus welchen Gründen auch immer die Rücklagen angegriffen wurden.

Auf Empfehlung der Geschäftsführung entscheidet die Gesellschafterversammlung durch einstimmigen Beschluss über die Verwendung des jährlichen Gewinnes.

Vorschüsse auf Dividenden können zu jeder Zeit unter den nachfolgenden Bedingungen ausgezahlt werden:

1. Der Jahresabschluss des vorherigen Geschäftsjahres wurde von den Gesellschaftern verabschiedet;
2. Die Geschäftsführer haben einen Zwischenabschluss aufgestellt,
3. Der Zwischenabschluss wurde gegebenenfalls von dem Wirtschaftsprüfer geprüft;
4. Dieser Zwischenabschluss weist ausreichend Gewinne auf, einschließlich der übertragenen Gewinne und der anderen freien Reserven;
5. Die Entscheidung, Vorschüsse auf Dividenden zu gewähren, wird durch die Geschäftsführung getroffen.

**Art. 20.** Die Prüfung der Finanzunterlagen der Gesellschaft kann durch einen oder mehrere gesetzliche oder unabhängige Wirtschaftsprüfer erfolgen. Die Gesellschafterversammlung entscheidet über die Möglichkeit der Ernennung einer oder mehrerer Wirtschaftsprüfer und legt deren Anzahl, Vergütung und die Dauer ihres Mandats fest.

#### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 21.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Gesellschafterversammlung ernannt werden, die über diese Auflösung entschieden hat und ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen wird.

Nach Abschluss der Liquidation werden die Aktiva der Gesellschaft den Gesellschaftern im Verhältnis zu den Geschäftsanteilen, die sie halten, zugeteilt.

**Art. 22.** Für alle Punkte, die nicht in der vorliegenden Satzung vorgesehen sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der geänderten Fassung.

**Art. 23.** Jeder Rechtsstreit, der während der Liquidation der Gesellschaft eintritt, auch zwischen den Gesellschaftern oder zwischen dem/den Geschäftsführer(n) und der Gesellschaft, unterliegt, sofern es die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft betrifft, der Entscheidung eines Schiedsgerichtes ("arbitrage") gemäß der Zivilprozessordnung.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar erklärt hiermit die in Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen überprüft zu haben, und bescheinigt ausdrücklich, dass diese erfüllt worden sind.

#### *Zeichnung*

Die zehntausend (10.000) Geschäftsanteile wurden durch Hotel Immobilières S.à r.l., vorbenannt, gezeichnete und voll in bar eingezahlt, sodass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

#### *Kosten*

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr EUR 1.500.- geschätzt.

#### *Gesellschafterversammlung*

Unmittelbar nach Gründung der Gesellschaft hielt der Alleingesellschafter, der das gesamte Stammkapital vertritt, vertreten wie vorbenannt, eine außerordentliche Gesellschafterversammlung ab und fasste folgende Beschlüsse:

- 1) Die Versammlung beschließt, die Zahl der Geschäftsführer auf drei (3) festzusetzen.
- 2) Die folgenden Personen werden mit Wirkung zum heutigen Tage zu Geschäftsführern auf unbegrenzte Dauer ernannt:
  - Hubert Hansen, wohnhaft 21 rue de la Chapelle, 7522 Mersch, Luxemburg, geboren am 17.10.1951 in Ettelbrück, Bankdirektor
  - Lothar Rafalski, wohnhaft 83 Boulevard Schumann, 8340 Olm, Luxemburg, geboren am 29.11.1952 in Hamburg, Senior Consultant

- Jan Rehbock, wohnhaft Amalienstrasse 26, 80333 München, Deutschland, geboren am 02.02.1975 in Berlin, Investment Manager.

3) Der Sitz der Gesellschaft ist in 8340 Olm, 83 Boulevard Schumann, Luxemburg.

4) Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der oben genannten erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäß dem Wunsch derselben Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat dieser zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: D. WOLF, H. HANSEN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52567. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 30. November 2010.

Référence de publication: 2010158057/368.

(100182514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

**TLcom II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 143.485.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of October,  
Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

**THERE APPEARED:**

KB (CI) Nominees Ltd, with registered office at Kleinwort Benson House, PO Box 76, Wests Centre, St. Helier, Jersey, JE4 8PQ, Channel Islands, registered with the JFSC Companies Registry under number 1351,

represented by Me Candice Wisner, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 25<sup>th</sup>, 2010,

said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Who declared and requested the undersigned notary to state:

I. That KB (CI) Nominees Ltd is the sole participant of TLcom II Holdings S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 143485 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, dated November 20, 2008 and published in the Mémorial C number 19 of January 6, 2009. Its articles of association have been amended several times and for the last time by deed of undersigned notary dated June 26, 2009 and published in the Mémorial C number 1555 of August 12, 2009.

II. That the capital of the Company is fixed at one hundred and ten thousand six hundred Euro (€ 110,600) divided into one hundred and ten thousand six hundred (110,600) parts of one Euro (€ 1) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the capital of the Company in the amount of five thousand one hundred and fifty Euro (€ 5,150) so as to raise it from its present amount of one hundred and ten thousand six hundred Euro (€ 110,600) to one hundred and fifteen thousand seven hundred and fifty Euro (€ 115,750), by the issue of five thousand and forty-nine (5,049) new Class B1 Parts and one hundred and one (101) new Class B2 Parts, of one Euro (€ 1) each, being five thousand one hundred and fifty (5,150) new parts in total, together with an issue premium of four hundred and one thousand eight hundred and three Euro (€ 401,803), each part having the rights and obligations attached to the Class of parts to which it belongs in accordance with the articles of association of the Company.

2) Subscription and paying-up by KB (CI) Nominees Ltd of five thousand and forty-nine (5,049) new Class B1 Parts and one hundred and one (101) new Class B2 Parts, of one Euro (€ 1) each, together with an issue premium of four hundred and one thousand eight hundred and three Euro (€ 401,803), by a contribution in cash.



3) Amendment of Article 7, paragraphs 1 and 2 of the articles of association of the Company so as to reflect the capital increase.

IV. After this had been set forth, the above named participant representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions:

*First resolution*

The sole participant decides to increase the capital of the Company in the amount of five thousand one hundred and fifty Euro (€ 5,150) so as to raise it from its present amount of one hundred and ten thousand six hundred Euro (€ 110,600) to one hundred and fifteen thousand seven hundred and fifty Euro (€ 115,750), by the issue of five thousand and forty-nine (5,049) new Class B1 Parts and one hundred and one (101) new Class B2 Parts, of one Euro (€ 1) each, being five thousand one hundred and fifty (5,150) new parts in total, together with an issue premium of four hundred and one thousand eight hundred and three Euro (€ 401,803), each part having the rights and obligations attached to the Class of parts to which it belongs in accordance with the articles of association of the Company.

*Subscription and Payment*

KB (CI) Nominees Ltd, prenamed, represented by Me Candice Wisser, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 25<sup>th</sup>, 2010, has declared to subscribe five thousand and forty-nine (5,049) new Class B1 Parts and one hundred and one (101) new Class B2 Parts, of one Euro (€ 1) each. These new parts have been fully paid up together with an issue premium of four hundred and one thousand eight hundred and three Euro (€ 401,803), by a contribution in cash of the amount of four hundred and six thousand nine hundred and fifty-three Euro (€ 406,953).

Proof of such subscription and payment has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, paragraphs 1 and 2 of Article 7 of the articles of association of the Company are amended and now read as follows:

“The Company has an issued capital of one hundred and fifteen thousand seven hundred and fifty Euro (€ 115,750) represented by one hundred and fifteen thousand seven hundred and fifty (115,750) parts having a nominal value of one Euro (€ 1) each.

The one hundred and fifteen thousand seven hundred and fifty (115,750) parts consist of twelve thousand five hundred (12,500) ordinary parts (the “Ordinary Parts”), forty-eight thousand three hundred and eighty-four (48,384) class A1 parts (the “Class A1 Parts”), nine hundred sixty-six (966) class A2 parts (the “Class A2 Parts”), fifty-two thousand eight hundred and forty-five (52,845) class B1 parts (the “Class B1 Parts”) and one thousand and fifty-five (1,055) class B2 parts (the “Class B2 Parts”).”

*Expenses*

The cost, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand seven hundred euro (€ 1,700.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

**Follows the french version:**

En l’an deux mille dix, le vingt-six octobre,

Devant Maître Francis Kessler, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette.

**A COMPARU:**

KB (CI) Nominees Ltd, ayant son siège social à Kleinwort Benson House, PO Box 76, Wests Centre, St. Helier, Jersey, JE4 8PQ, Channel Islands, inscrite auprès du JFSC Companies Registry sous le numéro 1351

représentée par Me Candice Wisser, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé, donnée le 25 octobre 2010,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d’enregistrement.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire instrumentaire d’acter:

I. Que KB (CI) Nominees Ltd est le seul associé de TLcom II Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Lu-



xembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143485 (la «Société»). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 19 du 6 janvier 2009. Ses statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du notaire instrumentaire en date du 26 juin 2009 et publié au Mémorial C, numéro 1555 du 12 août 2009.

II. Que le capital de la Société est fixé à cent dix mille six cents euros (110.600 €) divisé en cent dix mille six cents (110.600) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital de la Société d'un montant de cinq mille cent cinquante euros (5.150 €) afin de le porter de son montant actuel de cent dix mille six cents euros (110.600 €) à cent quinze mille sept cent cinquante euros (115.750 €) par l'émission de cinq mille quarante-neuf (5.049) nouvelles Parts de Classe B1 et cent et une (101) nouvelles Parts de Classe B2, d'un euro (1 €) chacune, soit cinq mille cent cinquante (5.150) nouvelles parts sociales au total, ensemble avec une prime d'émission de quatre cent et un mille huit cent et trois euros (401.803 €), chaque part sociale ayant les droits et obligations attachés à la Classe de parts sociales à laquelle elle appartient, conformément aux statuts de la Société.

2) Souscription et libération par KB (CI) Nominees Ltd des cinq mille quarante-neuf (5.049) nouvelles Parts de Classe B1 et cent et une (101) nouvelles Parts de Classe B2, d'un euro (1 €) chacune, ensemble avec une prime d'émission de quatre cent et un mille huit cent et trois euros (401.803 €) par un apport en numéraire.

3) Modification de l'article 7, paragraphes 1 et 2 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

IV. Ces faits exposés, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social a décidé de prendre les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la Société d'un montant de cinq mille cent cinquante euros (5.150 €) afin de le porter de son montant actuel de cent dix mille six cents euros (110.600 €) à cent quinze mille sept cent cinquante euros (115.750 €) par l'émission de cinq mille quarante-neuf (5.049) nouvelles Parts de Classe B1 et cent et une (101) nouvelles Parts de Classe B2, d'un euro (1 €) chacune, soit cinq mille cent cinquante (5.150) nouvelles parts sociales au total, ensemble avec une prime d'émission de quatre cent et un mille huit cent et trois euros (401.803 €), chaque part sociale ayant les droits et obligations attachés à la Classe de parts sociales à laquelle elle appartient, conformément aux statuts de la Société.

#### *Souscription et Paiement*

KB (CI) Nominees Ltd, prénommée, représentée par Me Candice Wisser, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 octobre 2010, a déclaré souscrire cinq mille quarante-neuf (5.049) nouvelles Parts de Classe B1 et cent et une (101) nouvelles Parts de Classe B2, d'un euro (1 €) chacune. Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées, ensemble avec une prime d'émission de quatre cent et un mille huit cent et trois euros (401.803 €), au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de quatre cent et six mille neuf cent cinquante-trois euros (406.953 €).

La preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les paragraphes 1 et 2 de l'article 7 des statuts de la Société ont été modifiés et sont maintenant rédigés de la manière suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à cent quinze mille sept cent cinquante euros (115.750 €) représenté par cent quinze mille sept cent cinquante (115.750) parts sociales d'un euro (1.-€) chacune.

Les cent quinze mille sept cent cinquante (115.750) parts sociales consistent en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les "Parts Ordinaires"), quarante-huit mille trois cent quatre-vingtquatre (48.384) parts sociales de classe A1 (les "Parts de Classe A1"), neuf cent soixante-six (966) parts sociales de classe A2 (les "Parts de Classe A2"), cinquante-deux mille huit cent quarante-cinq (52.845) parts sociales de classe B1 (les «Parts de Classe B1») et mille cinquante-cinq (1.055) parts sociales de classe B2 (les «Parts de Classe B2»).»

#### *Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille sept cents euros (€ 1.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Wisser, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 octobre 2010. Relation: EAC/2010/13034. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010158242/153.

(100182168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Innov Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.566.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156704/10.

(100181264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Interfastening S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 42.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156705/10.

(100180756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Verney S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156898/9.

(100181154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Vieste Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156901/9.

(100180703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Whitelabel II-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 153.882.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2010156907/14.

(100181199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Monazur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.118.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 22 octobre 2010*

Reconduction des mandats des Administrateurs à savoir Monsieur Jean-Marc FABER, né le 07/04/1966 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Monsieur Christophe MOUTON né le 20/11/1971 à Saint-Mard (Belgique) et demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Monsieur Joseph H. DOMBERGER, né le 17/06/1926 à Drohobycz (Pologne) et demeurant au 3/5 Avenue de Grande-Bretagne, 98000 Monaco, ainsi que celui du Commissaire aux Comptes à savoir la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016.

Reconduction du mandat de l'Administrateur-délégué à savoir Monsieur Joseph H. DOMBERGER, né à Drohobycz (Pologne) et demeurant au 3/5 Avenue de Grande-Bretagne, MC-98000 Monaco, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
MONAZUR S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2010158347/22.

(100181970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

**Acres Financial, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.376.

—  
Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> octobre 2010 entre:

GLOBAL TRUSTEES (NZ) LIMITED, établie et ayant son siège social au 28, Mozeley Avenue, Auckland, Nouvelle Zélande, constituée en date du 3 décembre 2001, et enregistrée sous le numéro 1173755, agissant ès qualité de Trustee de GREEN COUNTRY TRUST

et

PATRIMONIUM CONSULTANTS S.A.R.L., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, constituée suivant acte notarié daté du 15 mars 2007 publié au Mémorial C numéro 1057 du 5 juin 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 125.844,

que 500 parts avec une valeur nominale de EUR 25,- chacune de la société ACRES FINANCIAL SARL ont été cédées par GREEN COUNTRY TRUST à PATRIMONIUM CONSULTANTS S.A.R.L.

Pour Extrait Sincère et Conforme  
La Gérance  
Signature

Référence de publication: 2010157084/21.

(100180551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Holding A.H.T., Société Anonyme.**

Siège social: L-7560 Mersch, Centre Marisca.

R.C.S. Luxembourg B 40.797.

—

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 15 novembre 2010*

1. Les associés ont décidé d'accepter la démission de Monsieur Fernand MASSON de son poste d'administrateur.
2. Les associés ont décidé de nommer Madame Yvette HERBER-HOFFMANN, née le 20 août 1957 à Mersch, demeurant 8, rue des Romains, L - 7563 Mersch au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.
3. Les associés ont décidé de nommer Madame Noémie HERBER, née le 10 mars 1986 à Luxembourg, demeurant à 8, rue des Romains, L - 7563 Mersch au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.
4. Les associés ont décidé de nommer Monsieur Marc HERBER, né le 6 mai 1983 à Luxembourg, demeurant à 14, a Romescht, L - 7364 Bofferdange au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.
5. Les associés ont décidé de prolonger le mandat d'administrateur de Madame Antoinette HOFFMANN-THILL, née le 10 juin 1932 à Niederwiltz, demeurant à 6, rue G.D. Charlotte, L - 7520 Mersch, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.
6. Les associés ont décidé de prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Paul HERBER, né le 24 novembre 1956 à Luxembourg, demeurant à 8, rue des Romains, L - 7563 Mersch, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.
7. Les associés ont décidé de prolonger le mandat d'administrateur-délégué de Madame Antoinette HOFFMANN-THILL, née le 10 juin 1932 à Niederwiltz, demeurant à 6, rue G.D. Charlotte, L - 7520 Mersch, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.
8. Les associés ont décidé de prolonger le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Jean-Paul HERBER, né le 24 novembre 1956 à Luxembourg, demeurant à 8, rue des Romains, L - 7563 Mersch, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.
9. Les associés ont décidé de prolonger le mandat de commissaire aux comptes de la société xinx sarl, 42, rue des Cerises, L - 6113 Junglinster, RC B 0119531, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Junglinster, le 17 novembre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

Paul LAPLUME

Référence de publication: 2010158086/33.

(100182196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

 **NBT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 156.922.

—

 **STATUTS**

L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Richard NGANDU-BISEBA, indépendant, né à Mwaka (République démocratique du Congo) le 13 mars 1955, demeurant à B-1070 Bruxelles, 47, avenue Eugène Ysaye, agissant en son nom personnel.
- 2.- Mademoiselle Anguela NGANDU-BISEBA, étudiante, né à Woluwe (Belgique) le 20 février 1989, demeurant à B-7080 Frameries, 75, Cos des Linottes, agissant en son nom personnel.
- 3.- Mademoiselle Claudia NGANDU-BISEBA, aide-soignante, né à Woluwe (Belgique) le 20 février 1989, demeurant à B-1070 Bruxelles, 47, avenue Eugène Ysaye, agissant en son nom personnel.
- 4.- Monsieur Ntambwe WA NTAMBWE, indépendant, né à Kinshasa (République démocratique du Congo) le 24 juillet 1966, demeurant à L-8710 Boevange-sur-Attert, 48, Cité Nock, agissant en son nom personnel.
- 5.- Monsieur Pinda KABANTU, indépendant, né à Kinshasa (République démocratique du Congo) le 5 juin 1968, demeurant à B-1080 Bruxelles, 1, avenue Karreveld,

agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de: "NBT S.à r.l."

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

**Art. 5.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transport et de commerce.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

**Art. 10. a)** Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas pré-visés aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

**Art. 11.** La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille dix.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Richard NGANDU-BISEBA, le comparant sub 1) . . . . .	50 parts
2.- Mademoiselle Anguela NGANDU-BISEBA, le comparant sub 2) . . . . .	20 parts
3.- Mademoiselle Claudia NGANDU-BISEBA, le comparant sub 3) . . . . .	20 parts
4.- Monsieur Ntambwe WA NTAMBWE, le comparant sub 4) . . . . .	2 parts
5.- Monsieur Pinda KABANTU, le comparant sub 5) . . . . .	8 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

#### *Frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme approximative de mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Ntambwe WA NTAMBWE, indépendant, né à Kinshasa (République démocratique du Congo) le 24 juillet 1966, demeurant à L-8710 Boevange-sur-Attert, 48, Cité Nock, pré-qualifié.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Ngandu-Biseba, A. Ngandu-Biseba, C. Ngandu-Biseba, N. Wa Ntambwe, P. Kabantu, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14654. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157470/144.

(100181454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

**Banque de l'Europe Méridionale, Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.297.

Le bilan et le compte de résultat au 31.12.2009 de la société anonyme française, BEMO-BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE - 49 AVENUE D'IENA - PARIS - FRANCE ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/11/2010.

BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE

B E M O

Signature

Référence de publication: 2010157097/15.

(100180847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Advent Key Investor & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 156.031.

In the year two thousand and ten, on the eleventh of November.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, (Grand-Duchy of Luxembourg),

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Advent Key Investor & Cy S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.031, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 October 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"). The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 November 2010, not yet published.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs. Christèle ALEXANDRE, maître en droit, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. To acknowledge and approve the increase of the Company's share capital by an amount of thirty-nine thousand Euro (EUR 39,000.-), so as to raise it from its present amount of twenty-six million nine hundred and forty-six thousand



Euro (EUR 26,946,000.-) up to twenty-six million nine hundred and eighty-five thousand Euro (EUR 26,985,000.-), by the issue of three million nine hundred thousand (3,900,000) New Ordinary Shares (collectively referred as the "New Ordinary Shares"), each having a par value of one cent euro (EUR 0.01) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, paid up by a contribution in cash.

2. To amend the article 5.1 of the articles of incorporation of the Company according to the above resolution.

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting decides to increase of the Company's share capital by an amount thirty-nine thousand Euro (EUR 39,000.-), so as to raise it from its present amount of twenty-six million nine hundred and forty-six thousand Euro (EUR 26,946,000.-) up to twenty-six million nine hundred and eighty-five thousand Euro (EUR 26,985,000.-), by the issue of three million nine hundred thousand (3,900,000) New Ordinary Shares (collectively referred as the "New Ordinary Shares"), each having a par value of one cent euro (EUR 0.01) and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, paid up by a contribution in cash.

The New Ordinary Shares are fully subscribed and paid up by Advent Key (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.021, represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, hereto annexed.

The total contribution amount of thirty-nine thousand Euro (EUR 39,000.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolutions, the general meeting decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company relating to the share capital, which shall henceforth be read as follows:

" **5.1.** The Company has a share capital of twenty-six million nine hundred and eighty-five thousand Euro (EUR 26,985,000.-) divided into two billion six hundred and ninety-eight million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred (2,698,499,900) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and one hundred (100) management shares (the "Management Shares") with a par value of one cent euro (EUR 0.01) each (all shares together referred to as the "Shares"). The Management Shares shall be held by Advent Key Investor S.à r.l., prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité)".

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le onze novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions «Advent Key Investor & Cy S.C.A.» (la «Société») constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée

auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.031, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 octobre 2010, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 novembre 2010, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Christèle ALEXANDRE, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de trente-neuf mille euros (EUR 39.000,-), de façon à l'accroître de son montant actuel de vingt-six millions neuf cent quarante-six mille euros (EUR 26.946.000,-) à vingt-six millions neuf cent quatre vingt cinq mille euros (EUR 26.985.000,-), par l'émission de trois millions neuf cent mille (3.900.000) nouvelles actions ordinaires (collectivement désignées comme les «Nouvelles Actions Ordinaires») chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société suite à la résolution ci-dessus.

3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de trente-neuf mille euros (EUR 39.000,-), de façon à l'accroître de son montant actuel de vingt-six millions neuf cent quarante-six mille euros (EUR 26.946.000,-) à vingt-six millions neuf cent quatre vingt cinq mille euros (EUR 26.985.000,-), par l'émission de trois millions neuf cent mille (3.900.000) nouvelles actions ordinaires (collectivement désignées comme les «Nouvelles Actions Ordinaires») chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

Les Nouvelles Actions Ordinaires sont intégralement souscrites et payées par Advent Key (Luxembourg) S.à r.l.", société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156.021, représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée.

Le montant total de l'apport de trente-neuf mille euros (EUR 39.000,-) pour ces Nouvelles Parts Sociales est intégralement alloué au capital social de la Société.

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société pour refléter les décisions ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est de vingt-six millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 26.985.000,-), représenté par deux milliards six cent quatre vingt dix-huit millions quatre cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cents (2.698.499.900) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et cent (100) actions de commandité (les "Actions de Commandité") ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune (toutes ensemble les «Actions»). Les Actions de Commandité seront détenues par Advent Key Investor S.à r.l., précité, actionnaire commandité de la Société.»

137641

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, C. ALEXANDRE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13995. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010157259/147.

(100181893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

**Boulangerie-Pâtisserie Jeitz Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6210 Consdorf, 7, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010157099/11.

(100181232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Fin Seven, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 98.038.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le vingt-neuf octobre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

La société COMITALIA COMPAGNIA FIDUCIARIA S.p.A., en abrégé COMITALIA S.p.A., établie et ayant son siège social à I-20121 Milano (MI), 49, Corso Giuseppe Garibaldi,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme FIN SEVEN, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 98.038

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 25 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 150 du 05 février 2004,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 1<sup>er</sup> mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1265 du 26 juin 2007,

dont le capital social est de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;

- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;

- que son mandant reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;

- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;

- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;

- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13500. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010158035/43.

(100182140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**O.P.C. Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.821.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 18 novembre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actifs les opérations de la liquidation de la société O.P.C. Europe S.A.. avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61 avenue de la Gare, de fait inconnu à cette adresse.

Pour extrait conforme

Mizuho BAUDET

Le liquidateur

Référence de publication: 2010157188/14.

(100181149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Jil Equity I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.129.

—  
L'an deux mille dix, le vingt-huit octobre.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,  
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JIL EQUITY I S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 144.129, constituée suivant acte notarié en date du 5 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 284 du 10 février 2009 ci-après la "Société").

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Martine Zellinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Suppression des catégories d'actions existantes;

2. Libération du capital à concurrence de EUR 6.000,- (six mille euros). Le montant ainsi libéré sera porté de son montant actuel de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) à EUR 31.000,- (trente et un mille euros);

3. Réduction du capital social par la suppression du capital non-appelé à concurrence d'un montant de EUR 69.000,- (soixante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000,- (cent mille euros) à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) et annulation de 69 actions;

4. Modification subséquente des statuts;

5. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire des de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de supprimer les dix (10) catégories d'actions de sorte que le capital social de la Société fixé à cent mille euros (EUR 100.000) est désormais représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale constate que le conseil d'administration de la Société a, dans sa réunion du 20 octobre 2010, fait un appel de fonds d'un montant de six mille euros (EUR 6.000) afin de porter le montant libéré du capital de la Société de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) à trente et un mille euros (EUR 31.000).

L'assemblée constate également, sur base d'un certificat de blocage émis par Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A. pour un montant de six mille euros (EUR 6.000), que les fonds appelés ont été versés, qu'ils sont à la libre disposition de la Société, et, que dorénavant le montant libéré du capital social de la société s'élève à trente et un mille euros (EUR 31.000).

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence du montant du capital social non appelé et non libéré, soit soixante-neuf mille euros (EUR 69.000), afin de le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000) à trente et un mille euros (EUR 31.000) et par l'annulation de soixante-neuf (69) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société dans ses versions français et anglaise pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Version française**

**" Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts."

**Version anglaise**

**" Art. 5. Share capital.**

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31.000) consisting of thirty-one (31) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1.000) each.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles."

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. STOLZ-PAGE, A. MAGGIPINTO, M. ZELLINGER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2010. LAC/2010/48396. Reçu soixante quinze euros €75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010157807/94.

(100181478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

**OKW S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.545.

Le bilan au 31 mai 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Christelle Ferry

Représentant Permanent

Référence de publication: 2010157189/14.

(100180673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

**Ananda Holdinggesellschaft A.G., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 156.934.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzehn, den neunundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Georges d'HUART, mit Amtswohnsitz zu Petingen.

Sind erschienen:

Die anonyme Gesellschaft Euro-Suisse Audit (Luxembourg), avec siege à L-2530 Luxembourg, 10a, rue Henri Schnadt, (RCS Luxemburg B Nr 28.027), gegründet laut notarieller Urkunde vom 17. Mai 1988, veröffentlicht im Mémorial C Nr. 194/1988, hier vertreten durch Herrn Detlef WICKEL, beruflich wohnhaft in L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt, auf Grund einer Vollmacht welcher gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben formalisiert zu werden.

Welche Komparentin, handelnd wie folgt, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft (SOPARFI) festgelegt haben.

**Art. 1.** Es wird andurch eine Aktiengesellschaft (SOPARFI) gegründet unter der Bezeichnung "ANANDA HOLDING-GESELLSCHAFT A.G."

Der Sitz dieser Gesellschaft wird in Luxemburg sein. Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden. Ihre Dauer ist auf unbeschränkte Dauer festgelegt.

**Art. 2.** Der Zweck der Gesellschaft ist das Halten und Verwalten eigenen Vermögens, insbesondere von Beteiligungen an Kapitalgesellschaft im In- und Ausland sowie der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.



Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte kaufmännischer, industrieller oder finanzieller Natur wie auch sämtliche Transaktionen immobilärer oder mobiliarer Natur tätigen, die der Förderung des Gesellschaftszwecks dienlich sein können.

Die Gesellschaft ist ermächtigt Kredite zu beantragen und zu bewilligen, Bürgschaften und Garantien zu bestellen für sich selbst, für den Gesellschafter sowie für Gesellschaften in welchem sie ein direktes oder indirektes Interesse besitzt.

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000.- €), und ist eingeteilt in einhundert Aktien von je dreihundertzehn Euro (310.- €).

Diese Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

Die anonyme Gesellschaft Euro-Suisse Audit (Luxembourg), vorbenannt, 100 Aktien.

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von einunddreissigtausend Euro (31.000.- €) zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

**Art. 4.** Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens einem, respektiv drei Mitgliedern, Teilhabern oder Nichtteilhabern, die für die Dauer von sechs Jahren ernannt sind.

**Art. 5.** Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, alle zur Verwirklichung des Gesellschaftsgegenstandes notwendigen oder nützlichen Handlungen vorzunehmen, mit Ausnahme jener, die durch das Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Für wichtige Entscheidungen wird die Zustimmung der Kommissare benötigt.

Der Verwaltungsrat kann nur dann in rechtsgültiger Weise beraten und entscheiden, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend ist. Seine Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst.

**Art. 6.** Die Generalversammlung und/oder der Verwaltungsrat kann einem Verwalter, Direktor, Geschäftsführer oder einem anderen Vertreter seine Vollmachten übertragen.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder verpflichtet.

**Art. 7.** Die Überwachung der Gesellschaft untersteht einem oder mehreren Kommissaren, welche für die Dauer von sechs Jahren ernannt werden.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Anzahlungen auf Dividenden mit Genehmigung des oder der Kommissare auszuführen.

**Art. 9.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2011.

**Art. 10.** Die Generalversammlung der Aktionäre der rechtmässig gegründeten Gesellschaft vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen und zu genehmigen, die die Gesellschaft betreffen. Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns. Jeder Aktionär hat das Recht persönlich oder durch einen Bevollmächtigten an den Beschlüssen der Versammlung teilzunehmen.

**Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung der Aktionäre tritt von Rechts wegen am Gesellschaftsitz, oder an jedem anderen, in den Einberufungen angegebenem Ort am ersten Freitag des Monats Juni um 10.00 Uhr zusammen. Somit findet die erste Generalversammlung im Jahre 2012 statt.

**Art. 12.** Das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen erhalten ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Der instrumentierende Notar erklärt den Bestand der in Art. 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften aufgeführten Bedingungen geprüft zu haben und bescheinigt ausdrücklich deren Erfüllung,

Der Betrag der Spesen, Ausgaben, Vergütungen oder Unkosten, irgendwelcher Art, welche die Gesellschaft zu tragen hat, oder mit welchen sie ob ihrer Gründung belastet wird, beläuft sich ungefähr auf die Summe von eintausendfünfhundert Euros (€ 1.500.-).

#### *Aussergewöhnliche Generalversammlung*

Alsdann treten die erschienenen Gründer zu einer aussergewöhnlichen Generalversammlung, zu der sie sich als gehörig einberufen erkannte, zusammen, und, nachdem sie festgestellt haben, dass letztere rechtmässig zusammengesetzt ist, haben sie einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder ist auf drei festgesetzt, und die der Kommissare auf einen.
2. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:



- a) Frau Sylviane COURTOIS, geboren in Arlon (B), am 24. Juli 1968,
- b) Herr Philippe SLENDZAK, geboren in Longville-les-Metz (F) am 28. März 1962,
- c) Herr Patrick ROCHAS, geboren in ChatouYvelines (F) am 21. April 1953, alle beruflich wohnhaft in L- 2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

Die anonyme Gesellschaft MAZARS, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg (RCS Luxembourg B Nr 56.248).

4. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Petingen, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: WICKEL, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 3 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13186. Reçu: soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 novembre 2010.

G. d'HUART.

Référence de publication: 2010158407/94.

(100182205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

### **Napster Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.203.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of November 2010.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Napster, LLC, a company incorporated under the laws of Delaware, USA, with address 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA, here represented by Mr. Michael McAuliffe, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Richfield, MN, USA, on November 4<sup>th</sup>, 2010.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of NAPSTER LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée (hereafter the "Company"), having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 110.203, incorporated pursuant to a deed before Maître Joseph Elvinger, notary, on 5 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 10<sup>th</sup>, 2006, number 54. The articles of incorporation have not been amended since.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following resolutions:

#### *Agenda*

1. Amendment of the financial year of the Company to begin annually on 1 March and close on the last day of February. The period running from 1 April 2009 through the following 28 February 2010 forms a separate financial year.

2. Subsequent amendment of Articles 16 and 17 of the articles of association of the Company.

3. Authorization of the board of managers to delegate the Company's daily management.

4. Subsequent amendment of Article 11 of the articles of association of the Company.

#### *First resolution:*

The general meeting resolves to amend the financial year of the Company to begin annually on 1 March and close on the last day of February. The period running from 1 April 2009 through the following 28 February 2010 forms a separate financial year.

#### *Transitory provisions*

The financial year which started on March 1<sup>st</sup>, 2010 will close on the last day of February 2011.

*Second resolution:*

As a consequence of the above resolution, Articles 16 and 17 of the articles of association of the Company are amended and shall now read as follows:

“ **Art. 16.** The Company’s financial year begins on 1 March and closes on the last day of February of the following year. The period running from 1 April 2009 through the following 28 February 2010 forms a separate financial year.”

“ **Art. 17.** Each year, as of the close of the financial year, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.”

*Third resolution:*

The general meeting resolves to authorize the board of managers to delegate the Company’s daily management.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the above resolution, Article 11 of the articles of association of the Company is amended and shall now read as follows:

“ **Art. 11.** A board of managers consisting of manager(s) of type A, which will hold the business license, if the case may be, and/or manager(s) of type B, manages the Company. The manager(s) need not be shareholders of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers and will be the holder of the business license, if the case may be.

The manager(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager; and in case of plurality of managers by the joint signature of two managers. However in the hypothesis where manager(s) of type A and B have been appointed, the Company will be only bound by the joint signature of any manager of type A and any manager of type B.

The Company’s daily management and the Company’s representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), may also from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.”

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present meeting are estimated at one thousand two hundred Euro (€ 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille dix, le dix-sept novembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société Napster, LLC, une société constituée sous les lois du Delaware, Etats-Unis d’Amérique, établie et ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, Etats-Unis, dûment représentée par Monsieur Michael

McAuliffe, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Richfield, MN, Etats-Unis, le 4 novembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, telle que représentée est l'associé unique de la société NAPSTER LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B110.203, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 5 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 janvier 2006, numéro 54. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

Laquelle comparante, représentant tout le capital social, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de l'agenda qui suit:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de l'exercice social de la société de manière à le faire commencer le 1<sup>er</sup> mars de l'année et le faire terminer le dernier jour du mois de février de l'année suivante. La période allant du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 28 février 2010 constitue une année sociale à part.

2. Modification subséquente des articles 16 et 17 des statuts de la société .

3. Autorisation accordée au conseil de gérance de déléguer la gestion journalière de la société.

4. Modification subséquente de l'article 11 des statuts de la société.

#### *Première résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social de la société de manière à le faire commencer le 1<sup>er</sup> mars de l'année et le faire terminer le dernier jour du mois de février de l'année suivante. La période allant du 1<sup>er</sup> avril 2009 au 28 février 2010 constitue une année sociale à part.

#### *Disposition transitoire*

L'exercice social ayant commence le 1<sup>er</sup> mars 2010 se terminera le dernier jour du mois de février 2011.

#### *Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide, suite à l'adoption de la résolution précédente, de modifier les articles 16 et 17 des statuts de la société qui auront désormais la teneur suivante:

“ **Art. 16.** L'exercice sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> mars et se termine le dernier jour du mois de février de l'année suivante. La période allant du 1<sup>er</sup> avril 2009 jusqu'au 28 février 2010 constitue un exercice social à part.”

“ **Art. 17.** Chaque année, à la date de la clôture de l'exercice social, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et de l'associé/des Associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des Associés avec le bilan.”

#### *Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil de gérance à déléguer la gestion journalière de la Société.

#### *Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide, suite à l'adoption de la résolution précédente de modifier l'article 11 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 11.** Un conseil de gérance composé d'un/de gérant(s) de type A qui détiendra/détiendront l'/les autorisation(s) d'établissement, le cas échéant, et/ou d'un/de gérant(s) de type B, gère(nt) la Société. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas obligatoirement associé(s). Dans l'hypothèse où il y aurait un gérant unique, celui-ci disposerait de tous les pouvoirs du conseil de gérance et serait le détenteur de l'autorisation d'établissement, le cas échéant.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou, en cas d'associé unique, par décision de cet associé unique. La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment et ad nutum, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (le cas échéant) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique, le cas échéant.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique; et dans le cas d'une pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants. Toutefois dans l'hypothèse où des gérants de type A et B ont été nommés, la Société sera seulement liée par la signature conjointe d'un manager de type A et d'un manager de type B.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de leur(s) mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (€ 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. McAuliffe et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51173. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157466/170.

(100180180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

#### **OKW S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.545.

Le bilan au 31 mai 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

*Gérant*

Christelle Ferry

*Représentant Permanent*

Référence de publication: 2010157190/14.

(100180676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

#### **OKW S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.545.

Le bilan au 31 mai 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Christelle Ferry

Représentant Permanent

Référence de publication: 2010157191/14.

(100180677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Olgas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 55.834.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OLGAS S.A.

DE BERNARDI Angelo / GALIONE Gioacchino

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010157192/12.

(100180622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**ProLogis UK IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.901.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010157196/14.

(100180908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Olympos Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 125.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157193/10.

(100181082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**P.M.E Invest S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 37.735.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 9 novembre 2010*

- Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Christophe Blondeau démissionnaire. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme

Pour P.M.E. INVEST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010157195/16.

(100180903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

**SJ Properties Chocolate LuxCo2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.381.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 24 octobre 2010, les résolutions suivantes ont été prises:

Acceptation de la démission de Mr. Björgvin Narfi ASGEIRSSON, avec adresse au 12, Sudurlandsbraut, IS-108 Reykjavik, Islande, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Acceptation de la démission de Mme. Kriþjana OSK JONSDOTTIR, avec adresse au 9, Asvallagata, IS-Reykjavik, Islande, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Nomination de Mr. Bjarki Andrew BRYNJARSSON, avec adresse au 4, Lyngholt, 225 Alftanes, Islande, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Nomination de Mme. Françoise PFEIFFER, avec adresse professionnelle au 5, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Nomination de Mr. Chokri BOUZIDI, avec adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliaire

Référence de publication: 2010158373/28.

(100181404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

**Praefinium Renewable Energy Investments CEE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 156.502.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Praefinium, Société d'Investissement à Capital Variable – Fonds d'Investissement Spécialisé, with multiple sub-funds, and subject to the Luxembourg act dated 13 February 2007 on specialised investment funds, duly listed by the Commission de Surveillance du Secteur Financier, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146441,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, having his professional address at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on November 12, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Praefinium Renewable Energy Investments CEE S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxem-



bourg and being under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, established pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of the undersigned notary, of November 5, 2010, not published yet in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose bylaws have not been amended yet.

II. The Company's share capital is set at sixty thousand Euro (EUR 60.000,00) represented by sixty thousand (60.000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of forty thousand Euro (EUR 40.000,00), in order to raise it from its present amount of sixty thousand Euro (EUR 60.000,00) to one hundred thousand Euro (EUR 100.000,00), by creation and issue of forty thousand (40.000) new shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (hereinafter referred to as the New Shares).

#### *Subscription - Payment*

Praefinium, Société d'Investissement à Capital Variable – Fonds d'Investissement Spécialisé, prenamed, represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe for the forty thousand (40.000) New Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, and to fully pay them up for an aggregate amount of forty thousand Euro (EUR 40.000,00), by contribution in cash.

The amount of forty thousand Euro (EUR 40.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above resolution, article 6, first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. First paragraph.** The share capital is set at one hundred thousand Euro (EUR 100.000,00) represented by one hundred thousand (100.000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.”

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quinze du mois de novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Praefinium, Société d'Investissement à Capital Variable – Fonds d'Investissement Spécialisé, régie par la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissements spécialisés et soumis au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146441,

ici représentée par Régis Galiotto, clerk de notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le 12 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Praefinium Renewable Energy Investments CEE S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire instrumentant en date du 5 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société est fixé à soixante mille Euro (EUR 60.000,00) représenté par soixante mille (60.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante mille Euro (EUR 40.000,00) pour le faire passer de son montant actuel de soixante mille Euro (EUR 60.000,00) à cent mille Euro (EUR



100.000,00) par la création et l'émission de quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales (ci-après désignées les Nouvelles Parts), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

*Souscription - Libération*

Praefinium, Société d'Investissement à Capital Variable – Fonds d'Investissement Spécialisé, précitée, représentée par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à quarante mille (40.000) Nouvelles Parts d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, et les libérer intégralement pour un montant total de quarante mille Euro (EUR 40.000,00), par paiement en numéraire.

Le montant de quarante mille Euro (EUR 40.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

V. Suite à la résolution ci-dessus, l'article 6, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social de la Société s'élève à cent mille Euro (EUR 100.000,00) représenté par cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents Euros (EUR 1.300.-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50392. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

-POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157486/107.

(100181509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

**ProLogis UK LXXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010157197/14.

(100180913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

**ProLogis UK LXXXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.  
 ProLogis Directorship Sàrl  
 Gérant  
 Représenté par Gareth Alan Gregory  
 Gérant

Référence de publication: 2010157198/14.

(100180914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

**Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 154.079.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CFSH Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 142122,

here represented by Gaelle Bernard, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 14, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 1 rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154079, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of 28 June 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1641 of 12 August 2010, and whose articles of association have never been amended ever since.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) divided into twelve thousand five hundred (12.500) shares with a par value of one Euro (EUR 1,00) each, all of which are fully paid up.

III. The sole shareholder resolves to acknowledge the extension of the scope of the company's subject matter and to consequentially fully restate article 3 of the Company's articles of association as follows:

**"Art. 3. Object.** The object of the Company is to serve as the general partner (associé commandité) to Edmond de Rothschild Euroopportunities II S.C.A., SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the SICAR), in particular the law of 15 June 2004 on risk capital investment company, as amended (the SICAR Law).

The Company may also provide advice in investments matters, to Edmond de Rothschild Investment Partners, a company (société par actions simplifiée) duly incorporated under the laws of France, having its registered office at 47 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, registered on the commercial register of Paris, under number 444 071 989, in particular in matters of acquisition of the control of entities in whatever form, of disinvestments, of taking of participation in the share capital of entities in whatever form, the setting up of financing structures, of strategy, of corporate advice, of communication in relation to investments projects.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.”

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at about one thousand euro (EUR 1.000,00).

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together

with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

CFSH Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142122,

ici représenté par Gaëlle Bernard, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 octobre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 154079, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1641 en date du 12 août 2010, et dont les statuts n'ont encore jamais été modifiés.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, toutes entièrement libérées.

III. L'associé unique décide de prendre acte de l'extension de l'objet social de la Société, et d'en conséquence refondre l'article 3 des statuts comme suit:

**«Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'agir en qualité d'associé commandité de la société Edmond de Rothschild Euroopportunities II S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la SICAR), et notamment la loi du 15 juin 2004 sur les Sociétés d'Investissement à Capital Risque (la Loi sur les SICAR).

La Société peut également fournir des conseils en matière d'investissement à Edmond de Rothschild Investment Partners, une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est sis 47 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 444 071 989, en particulier en matière de prise de contrôle d'entités de toutes formes, de dés investissement, de prise de participation dans le capital d'entités de toutes formes, la mise en oeuvre de structure de financement, de stratégie, de conseil social, de communication en lien avec des projets d'investissements.

La Société peut aussi réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en

valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme d'environ mille Euro (EUR 1.000,00).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

signé: Bernard, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 novembre 2010 Relation : EAC/2010/13434 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010157351/134.

(100182042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

#### **ProLogis UK LXXXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.578.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010157199/14.

(100180915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

#### **ProLogis UK XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.890.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.  
ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représenté par Gareth Alan Gregory  
Gérant

Référence de publication: 2010157200/14.

(100180916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**ProLogis UK XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 70.893.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.  
ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représenté par Gareth Alan Gregory  
Gérant

Référence de publication: 2010157201/14.

(100180919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Sprint Cars and More S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3961 Ehlinge/Mess, 37, rue des 3 Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 111.902.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Christine DOERNER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2010157222/12.

(100180746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**ProLogis UK XLI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 78.064.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.  
ProLogis Directorship Sàrl  
Gérant  
Représenté par Gareth Alan Gregory  
Gérant

Référence de publication: 2010157202/14.

(100180921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**ProLogis UK XLV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 78.068.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010157203/14.

(100180922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Winchester International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 83.293.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Pour WINCHESTER INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010157243/15.

(100180842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**ProLogis UK XXXIV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010157205/14.

(100180925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Athena Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.027.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2010.*

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2010 que:

L'assemblée a décidé de renommer aux fonctions d'administrateurs

Monsieur Jacques Delen, demeurant professionnellement à B – 2020 Antwerpen, J. Van Rijswijklaan, 184

Monsieur Thierry Maertens de Noordhout, demeurant professionnellement à B – 4000 Liège, boulevard d'Avroy, 4

Monsieur Philippe Havaux, demeurant professionnellement à L – 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

Monsieur Serge Cammaert, demeurant professionnellement à L – 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

L'assemblée a décidé de renommer comme réviseur d'entreprises la société Deloitte S.A., ayant son siège social à L – 2220 Luxembourg, rue de Neudorf, 560

Les mandats des administrateurs et du réviseur prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Pour copie certifiée conforme

Référence de publication: 2010157284/19.

(100181997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---



**PBL Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 61.616.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA  
Signatures

Référence de publication: 2010157206/11.

(100180670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

**PCSM, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7784 Bissen, 18, rue des Moulins.  
R.C.S. Luxembourg B 108.765.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157207/10.

(100180856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

**Piramide S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 113.605.

*Extrait des résolutions prises lors de  
l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 novembre 2010*

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme  
Piramide S.A.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2010157208/16.

(100180682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

**LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LSF6 Lux Investments VII S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 147.865.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of November;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, duly represented by Mr. Philippe DETOURNAY,

here represented by Me Julie CARBIENER, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 17 November 2010,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF6 Lux Investments VII S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 147.865, incorporated pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER notary residing in Luxembourg, dated 21 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1843 of 23 September 2009, that has not been amended since.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

#### *Agenda*

1. Decision to change the name of the Company to "LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l."; and
2. Amendment of article 4 of the articles of association of the Company to reflect such change of name.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from LSF6 Lux Investments VII S.à r.l. to LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l..

#### *Second resolution*

Further to the first resolution above, the Sole Shareholder resolves to amend the article 4 of the articles of association of the Company to reflect such name change so that article 4 shall henceforth be read as follows in its English version:

#### **" Art. 4.**

The Company will have the name of "LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le dix-huitième jour de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, dûment représentée par Monsieur Philippe DETOURNAY,

ici représentée par Maître Julie CARBIENER, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 novembre 2010,

(l'Associé Unique),

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF6 Lux Investments VII S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.865, constituée selon acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, du 21 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1843 du 23 septembre 2009, non modifié depuis cette date.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision de procéder au changement de nom de la Société en "LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l."; et
2. Décision de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour y refléter le changement de nom de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

137661

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de LSF6 Lux Investments VII S.à r.l. en LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l..

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société en vue de refléter la première résolution ci-dessus, de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

" **Art. 4.**

La société est dénommée "LSF6 Evergreen Holdings II S.à r.l."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. CARBIENER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2010. LAC/2010/51533. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157439/92.

(100181623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

**Piramide S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 113.605.

Le bilan au 31 décembre 2009, dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Piramide S.A.

Signature

Référence de publication: 2010157209/13.

(100180713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Tulexis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.087.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and ten, on the twenty sixth day of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg section B number 38875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the private limited company (société à responsabilité limitée) TULEXIS S.à r.l., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 151087, was incorporated by a deed received by the undersigned notary, on January 7, 2010, published in the Mémorial C number 512 of March 10, 2010 (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by two hundred and fifty (250) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment.

10) That all the shares of the dissolved company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme Ecoreal S.A., R.C.S. Luxembourg section B numéro 38875, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, domicilié professionnellement à L-6130 Luxembourg, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée TULEXIS S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 151087, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 7 janvier 2010, publié au Mémorial C numéro 512 du 10 mars 2010 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50.-) chacune.

3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales de la société dissoute.

11) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 novembre 2010. Relation: GRE/2010/3696. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158250/95.

(100182138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

#### **Platinum Emar S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.489.

Les comptes au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PLATINUM EMAR S.C.A.

EMAR S.A.

Signatures

Gérant Commandité

Référence de publication: 2010157210/13.

(100180652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

#### **Protin Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 142.408.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 novembre 2010*

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

Protin Finance S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010157212/16.

(100180684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

**Aggmore Europe 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.973.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale tenue le 22 novembre 2010*

Il résulte de la réunion de l'assemblée des actionnaires tenue en date du 22 novembre 2010 que:

- Monsieur Kemal AKYEL, résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'Administrateur avec effet au 5 octobre 2010;

- Monsieur Julien FRANCOIS, né le 18 juin 1976 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé en tant qu'Administrateur de la société avec effet au 5 octobre 2010 pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011;

- Le mandat de Monsieur Stéphane HEPINEUZE en tant qu'Administrateur est renouvelé en date du 22 novembre 2010 pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011;

- Le mandat de Monsieur Matthijs BOGERS en tant qu'Administrateur est renouvelé en date du 22 novembre 2010 pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011;

- Le mandat de Ernst & Young Luxembourg S.A. en qualité de Commissaire est renouvelé en date du 22 novembre 2010 pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Aggmore Europe 2 S.A.

Représentée par M. Matthijs BOGERS

Administrateur

Référence de publication: 2010158284/25.

(100182067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

---

**Protin Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 142.408.

—  
Le bilan au 31 décembre 2009, dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Protin Finance S.A.

Signature

Référence de publication: 2010157213/13.

(100180740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Rigotel Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.363.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de  
l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 novembre 2010*

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claudia Herber, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Extrait sincère et conforme

Rigotel Development S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010157215/16.

(100180683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.